République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°21/2022

RÉGLEMENTATION CIRCULATION
Sur Route Départementale 983 - Soleil Levant - Reprise de caniveaux

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221.4

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire ;

Vu le classement en route à grande circulation de la D983 ;

Vu l'avis du Préfet des Yvelines du 25 novembre 2022.

Considérant que les travaux de reprise des caniveaux route de Houdan nécessitent des restrictions de circulation,

ARRÊTONS

Article 1 : à compter du **28 novembre 2022 et pour une durée de quinze jours**, la RD 983 entre le PR 23+082 et le PR 23+220 (section en agglomération) est soumise aux prescriptions définies ci-dessous :

- Alternat de circulation réglé par feux tricolores ou piquet K10
- Interdiction de dépasser et de stationner dans l'emprise du chantier
- Réduction de la largeur des voies si nécessaire,
- Limitation de la vitesse à 30 km/h
- Horaires de restrictions de circulation : **de 21h00 à 06h00 et de 9h00 à 16h00.**

Article 2 : La signalisation réglementaire par feux tricolores conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise **COLAS, sise route de Meulan à LIMAY** en charge des travaux.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Le maire, le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Guerville, le responsable de la subdivision entretien exploitation nord-ouest du Conseil Départemental des Yvelines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 25 novembre 2022
Le Maire,
Serge ANCELOT

Affiché le 25/11/2022
Le Maire,

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL (YVELINES)